



Faculté de Paris

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

ANNÉE 2011-2012

FACULTÉ LIBRE DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE PARIS
83, bd Arago - 75014 PARIS - tél 01 43 31 61 64
www.iptheologie.fr - secretariat@iptheologie.fr

Organisation et règlement des études	p.	2
LMD	p.	2
Régimes	p.	3
Licence en théologie	p.	4
Master en théologie	p.	7
Doctorat en théologie	p.	8
Certificats en théologie	p.	9
Vie étudiante	p.	10
Réunions du Collèges des enseignants.....	p.	11
Bourses d'études à l'étranger	p.	12

Version du 7 juin 2011

ORGANISATION ET RÈGLEMENT DES ÉTUDES

L M D

L'Institut protestant de Théologie (Facultés de Montpellier et de Paris) offre un cursus d'études universitaires de théologie suivant le modèle européen dit **LMD** (**L**icence - **M**aster - **D**octorat):

- **Licence**, cursus de 3 ans après le Baccalauréat,
- **Master**, cursus de deux ans après la Licence,
- **Doctorat**, cursus de trois ans après le Master.

Les enseignements sont organisés par **semestres**, constitués de plusieurs **Unités d'Enseignement (UE)**. Une UE est composée d'un, deux ou trois **modules**. A chaque UE est affectée une valeur en "**crédits**" européens ou European Credit Transfer System (ECTS), qui correspond au volume de travail global requis de l'étudiant¹.

Règles de progression des études et d'obtention des diplômes :

Dans chaque matière des UE, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu et/ou par examen terminal, et évaluée par une note sur 20.

Les UE acquises le sont définitivement, quelle que soit la durée du parcours de l'étudiant: c'est le système de la **capitalisation**.

Le système de la **compensation** (moyenne de deux ou plusieurs notes) peut jouer à l'intérieur d'une UE, à condition qu'aucune note ne soit inférieure à 8/20.

En Licence (L1, L2, L3), **un étudiant qui a validé la moitié des UE de l'année est autorisé à s'inscrire dans l'année suivante**. Il devra prioritairement valider les UE manquantes. **Aucun module de niveau L3 ne peut être validé avant validation complète de l'année L1**. Un seul redoublement est de droit pendant les 2 premières années de Licence (le régime des Etudes aménagées étant mis à part). En fin de cursus, le diplôme (Licence, Master) est attribué si tous les semestres sont acquis. Des conditions particulières sont prévues pour le dernier semestre de L3 (voir plus bas)

¹ Les crédits représentent une « unité de compte » ou une monnaie d'échange et sont transférables dans une autre Université en France ou en Europe, et capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis.

Régime des études

- **Etudiants réguliers:** l'assiduité aux cours et travaux dirigés est obligatoire.

- Etudiants en **Licence aménagée:**
Pour les étudiants empêchés de faire des études à plein temps (autres études, travail...), est prévu un régime dérogatoire concernant les conditions d'assiduité, de progression dans le cursus et de durée du cursus (durée qui ne saurait excéder le double de la durée prévue pour les étudiants réguliers).
Ce régime est accordé par le Collège des enseignants, sur demande écrite (et le cas échéant justificatif).

- **Etudiants à distance:** cas particulier des Etudes aménagées
Il s'agit d'études *in absentia* sur programme, avec même régime dérogatoire pour les conditions de délai de validation et de progression dans le cursus.
Renseignements sur la brochure *Enseignement à distance, 2010-2011* , ou sur le site internet de la Faculté <http://www.iptheologie.fr>

1. LICENCE EN THÉOLOGIE

Le parcours de licence en théologie donne une formation de base dans le domaine de la théologie, constitué en quatre champs disciplinaires: Biblique (Ancien Testament, Nouveau Testament), Systématique (Philosophie-Ethique, Dogmatique), Historique (Histoire ancienne, Histoire moderne) et Pratique (Théologie pratique, Communication, Sociologie...)

Le cursus de licence est prévu en **trois années** (notées L1, L2, L3) après le baccalauréat. Il est organisé en **6 semestres** (notés S1 sur le 1^{er} semestre, S2 pour le 2^e semestre de chaque année), composés d'unités d'enseignements (UE) équivalant à **180 crédits**.

Un programme de lecture, donné dès le début de L1, fixe le cadre de la culture théologique fondamentale attendue des étudiants au terme de la Licence. L'assimilation de ce programme est vérifiée dans l'examen final de L3.

Responsables : C. COMBET-GALLAND (L1 - L2) et N. STRICKER (L3).

Équivalences et intégrations des acquis: M. CARBONNIER-BURKARD *
Enseignement à distance: N. STRICKER

Admissions

-Admission en 1^{ère} année ouverte à tout titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence reconnue

-Admission en cours de licence par **intégration d'études dans d'autres Facultés de théologie**. Cette admission est proposée au Collège des enseignants par l'enseignant responsable des intégrations, après examen d'un dossier déposé au Secrétariat.

Validation des acquis

Validation des acquis pour les titulaires de diplômes obtenus dans **d'autres établissements inclus dans l' "Espace européen de l'enseignement supérieur"**: barème au Secrétariat. Adresser demande et attestations à M. CARBONNIER-BURKARD *.

Composition de la Licence

Licence 1^e année (L1) : 6 UE = 60 crédits (18h15/année)

UE 1 Biblique (16 crédits): 4 modules

-Ancien Testament I et II (2h/année, S1 et S2): 4 + 4 crédits

-Nouveau Testament I et II (2h/année, S1 et S2): 4 + 4 crédits

UE 2 Langues bibliques (16 crédits): 4 modules

-Hébreu I et II (session + 3h/année, S1 et S2) : 4 + 4 crédits

-Grec I et II (session+ 3h/année, S1 et S2) : 4 + 4 crédits

UE 3 Historique (10 crédits): 2 modules

-Histoire ancienne (1h45/année, S1): 5 crédits

-Histoire moderne (1h45/année, S2): 5 crédits

UE 4 Systématique (10 crédits): 2 modules
-Philosophie (1h/année, S1): 5 crédits
-Dogmatique (1h45/année, S2): 5 crédits

UE 5 Pratique (3 crédits): 1 module
-Théologie pratique (1h/année, S1): 3 crédits

UE 6 Outils (5 crédits): 2 modules
-Méthodologie (1h/année, S1): 3 crédits
-Anglais (1h/année, S2): 2 crédits

Licence 2e année (L2): 7 UE = 60 crédits (18h/année)

UE 1 Biblique (10 crédits): 2 modules
-Ancien Testament (1h/année, S 2): 5 crédits
-Nouveau Testament (1h/année, S1): 5 crédits

UE 2 Langues bibliques (8 crédits): 4 modules
-Hébreu (session + 3h/année, S1 et S2): 4 crédits
-Grec (session + 3h/année, S1 et S2): 4 crédits

UE 3 Historique (10 crédits): 2 modules
-Histoire ancienne (1h/année, S1): 5 crédits
-Histoire moderne (1h/année, S1): 5 crédits

UE 4 Systématique (11 crédits): 2 modules
-Ethique (1h/année, S2): 5 crédits
-Dogmatique I et II (2h/année, S1 et S2): 1 + 5 crédits

UE 5 Pratique (6 crédits): 2 modules
- Théologie pratique I (1h/année, S1): 3 crédits
- Théologie pratique II (1h/année, S2): 3 crédits

UE 6 Outils (3 crédits): 1 modules
-LV Anglais ou Allemand (1h/année, S2): 3 crédits

UE 7 Sciences des religions (8 crédits): 2 modules
-Science des religions (1h/année, S2): 4 crédits
-Psychologie (1h/année, S2): 4 crédits

UE 8 Variable (4 crédits): 1 module
- Philosophie (1h/année, S1): 2 crédits
- Musicologie (1h/année, S2): 2 crédits

Licence 3e année (L3): 7 UE = 60 crédits (15h/année)

UE 1 Biblique (10 crédits): 2 modules
-Ancien Testament (1h/année, S2): 5 crédits
-Nouveau Testament (1h/année, S1): 5 crédits

- UE 2 Langue biblique (4 crédits): 1 module
-Au choix: Hébreu ou Grec (1h/année, S1 ou 2)
- UE 3 Historique (10 crédits): 2 modules
-Histoire ancienne (1h/année, S1): 5 crédits
-Histoire moderne (1h/année, S1): 5 crédits
- UE 4 Systématique (10 crédits): 2 modules
-Ethique (1h/année, S2): 5 crédits
-Dogmatique I et II (2h/année, S1 et S2): 1 + 5 crédits
- UE 5 Pratique (10 crédits): 2 modules
-Théologie pratique I (1h/année, S1): 5 crédits
-Théologie pratique II (1h/année, S2): 5 crédits
- UE 6 Outils (4 crédits): 1 module
-LV Anglais ou Allemand (1h/année, S2): 4 crédits
- UE 7 Sciences des religions (6 crédits): 2 modules
- Science des religions (1h/année, S2): 3 crédits
- Psychologie (1h/année, S2): 3 crédits
- UE 8 Variable (6 crédits): 2 modules
- Philosophie (1h/année, S1) : 3 crédits
- Musicologie (1h/année, S2) : 3 crédits

Modalités de validation en L3:

L'année L3 s'achève par une session d'examens qui a lieu en mai.

La totalité des modules de L1 et L2 doit être validée au plus tard au 31 janvier de l'année L3.

Pour les UE 1 à 5 du dernier semestre de L3, l'assiduité est obligatoire et la validation a lieu sous forme d'examen final.

Dans les disciplines des UE 1, 3, 4, 5, les **examens** portent **sur les matières enseignées durant les 6 semestres de Licence et sur le programme de lecture de Licence** et ont lieu sous plusieurs formes :

- 1 dissertation (15 pages, 30 000 signes, espaces compris) à caractère interdisciplinaire, dans deux UE différentes, au choix de l'étudiant (Biblique: A.T ou N.T; Historique: H.A ou H.M; Systématique: Dogmatique ou Philo-Ethique; Théologie pratique). Le sujet de cette dissertation est fixé par les enseignants un mois avant la date de remise du travail (= début avril pour début mai).
- 2 épreuves écrites sur table dans les 2 autres UE (discipline choisie par l'étudiant). Durée des épreuves: 3 h (4 h pour les disciplines bibliques).
- 4 épreuves orales, couvrant le champ de chacune des 4 UE (questions multiples).

Cette session d'examen a lieu la première semaine de mai. Une session de rattrapage a lieu la troisième semaine de mai.

Une **mention** figure sur le diplôme de Licence: Passable (entre 10 et 12/20), Assez Bien (entre 12 et 14/20), Bien (entre 14 et 16/20), Très bien (au-dessus de 16/20). La note est celle de la moyenne des notes obtenues aux 8 épreuves finales.

2. MASTER EN THÉOLOGIE

Responsables: M. CARBONNIER-BURKARD

Admission

L'inscription en **1e année** de Master (Master 1) est de droit pour un étudiant titulaire d'une Licence de l'IPT ou d'une Faculté de théologie protestante ayant des accords avec l'IPT. Dans les autres cas, l'admission, sur dossier, passe par le Collège des enseignants de la Faculté (dossier de candidature à adresser à M. Carbonnier-Burkard).

Deux filières sont différenciées pour la **2e année** (Master 2): Master Recherche et Master Professionnel.

L'accès en **M2 Professionnel** requiert l'agrément de la Commission des ministères de l'Église (ERF ou EELF) à laquelle se rattache l'étudiant et nécessite la validation de la totalité des UE de M1 au début du mois de juin précédant l'année M2 Pro.

L'accès en **M2 Recherche** exige la réussite complète des 2 semestres de M1. Pour les étudiants venant d'autres Facultés que celles ayant des accords avec l'IPT, l'admission, sur dossier, passe par le Collège des enseignants de la Faculté (dossier de candidature à adresser à M. Carbonnier-Burkard).

Composition du Master

1e année (M1) = 7 UE= 60 crédits

UE 1 Biblique: 2 modules au choix (2h/année): 5 + 4 crédits

UE 2 Historique: 2 modules au choix (2h/année): 5 + 4 crédits

UE 3 Systématique: 2 modules au choix (2h/année): 5 + 4 crédits

UE 4 Pratique: 1 module au choix (2h/année): 5 crédits

UE 5 Options: 2 modules au choix (2h/année): 4 + 4 crédits

UE 6 Options: 2 modules au choix (2h/année): 4 + 4 crédits

UE 7 Méthodologie et projet de mémoire : 12 crédits

module= cours ou séminaire semestriels ou session (niveau M)

2e année (M2 Recherche): 60 crédits

Cas A: Etudiants admis en M2 Recherche après M1: 7UE = 60 crédits

6 UE: 6 séminaires semestriels (ou sessions) de niveau M2 : 30 crédits

dont 1 au moins dans chacune des UE 1 à 4 (validation par travail écrit valant 5 crédits)

UE Méthodologie, recherche personnelle et rédaction du mémoire: 30 crédits

Cas B : Etudiants titulaires de l'ancienne Maîtrise avec Mention Bien: 4 UE = 60 crédits

3 UE: 3 séminaires semestriels (ou sessions) de niveau M2 :

-UE 1: Séminaire principal dans la matière dominante de la recherche : 14 crédits

-UE 2: Séminaire secondaire de type 1:10 crédits

-UE 3: Séminaire secondaire de type 2: 6 crédits

UE Méthodologie, recherche personnelle et rédaction du mémoire: 30 crédits

Une **mention** est attribuée au mémoire de M2 Recherche (Passable, Assez Bien, Bien, Très bien, Très bien avec les félicitations du jury).

2e année (M2 Professionnel): 60 crédits

Responsable: M. BERTRAND

Année 2010-2011: tous les séminaires auront lieu à la Faculté de Montpellier. Détail des validations voir page "Master " du site de l'IPT. dates dans le Programme des cours 2010-2011, p. 33.

3. DOCTORAT EN THÉOLOGIE

Responsable: (J.N. PÉRÈS, O. ABEL)

Admission sur dossier, à transmettre au Président de la CEDR, avant le 30 septembre 2010.

Les candidats doivent être titulaires du diplôme de *Master recherche de théologie* de l'IPT (avec au moins la mention Bien) ou d'un titre reconnu équivalent, et agréés par un directeur de thèse.

Les étudiants provenant d'un pays non francophone devront en outre passer un test prouvant leur capacité de parler, lire et écrire la langue française. Les attestations fournies par l'Alliance française ou les attachés culturels pourront, dans certains, cas être prises en considération.

Le sujet de thèse doit être agréé par la Commission de la recherche et des études doctorales ou par la Sous-commission de Faculté déléguée qui désigne un directeur de recherche .

Composition

Le doctorat est structuré en trois années de recherche D1, D2, D3. L'année D1, le doctorant est tenu :

- de participer activement au séminaire de recherche de son directeur; le cas échéant de participer à un séminaire d'études doctorales dans une autre Faculté;
- d'avancer la rédaction de sa thèse.

L'autorisation de soutenance publique de la thèse est accordée par la Commission de la recherche et des études doctorales ou par la Sous-commission de Faculté déléguée après examen du rapport des experts.

Le diplôme de *Doctorat en théologie* de l'IPT est délivré à l'issue de la soutenance de la thèse.

FORMATIONS COURTES

Responsable : R. PICON

CERTIFICAT D'INITIATION à la THÉOLOGIE (CIT)

Le CIT est délivré à l'étudiant qui a suivi et validé un cycle de cours d'initiation aux différentes disciplines de la théologie (A.T, N.T, Philo, Dogmatique, Histoire ancienne, Histoire moderne, Théologie pratique).

Ce certificat peut être intégré ultérieurement dans un Certificat d'études religieuses ou un Certificat de spécialité.

CERTIFICAT D'ÉTUDES RELIGIEUSES (CER)

Le C.E.R est délivré à l'étudiant qui a validé 6 à 8 UE (**60 crédits**) de L1 / L2 **répartis dans différentes disciplines.**

Le CER donne une formation générale en Théologie, sans l'obligation de l'apprentissage de l'hébreu et du grec.

Le baccalauréat n'est pas exigé, mais à défaut de celui-ci, l'inscription est subordonnée à la réussite d'un test écrit (renseignements au Secrétariat de la Faculté).

Exceptionnellement, les modules validés dans le cadre d'un CER peuvent être intégrés dans un cursus de Licence. La demande écrite est à adresser au Collège des Enseignants dont l'avis sera fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ (CS)

Le CS donne une formation spécialisée en théologie dans l'un des champs disciplinaires au choix de l'étudiant:

- **CS mention Biblique** (avec hébreu ou grec, au choix de l'étudiant)
- **CS mention Systématique**
- **CS mention Historique**
- **CS mention Pratique**

Le CS est délivré à l'étudiant qui a validé 6 à 8 UE (**60 crédits**) de L1 /L2.

Les modules validés dans le cadre d'un CS peuvent être intégrés dans un cursus de Licence. La demande écrite est à adresser au Collège des Enseignants dont l'avis sera fonction de l'ensemble des notes obtenues et du délai de la validation.

VIE ÉTUDIANTE

Accueil et réunions de rentrée des étudiantsvoir *Programme 2010-2011*, p. 6

Association des étudiants (A.E.I).....voir ci-dessous

Aumônerie: le pasteur Simon Wibl  assure une permanence   la Facult .

Bourses IPT : voir *Programme 2010-2011*, p. 42, Responsable: N. STRICKER

Conditions d'inscription, voir *Programme 2010-2011*, p. 42-43

Ev nements et activit s nouvelles: voir le site internet de la Facult :
<http://www.iptheologie.fr>

Repr sentation des  tudiants dans les organes universitaires voir ci-dessous.

REPRESENTATION DES ETUDIANTS DANS LES ORGANES UNIVERSITAIRES

La participation de d l gu s des  tudiants au **Conseil de Facult ** (ainsi qu'aux Commissions "Biblioth que", "Finances-B timents", "Etudes et vie universitaire") et au **Conseil de l'IPT** est de droit: voir les *Statuts* de l'Association IPT (Titre II) et le *R glement int rieur* de la Facult .

Conseil de Facult : 4  tudiants (et 1 suppl ant)

Parmi ces  tudiants, 2 font partie du Bureau du Conseil; 1 (ou 2) dans chaque Commission technique; 2 (ou 3) au Conseil de l'IPT

Conseil de l'IPT: 3  tudiants (dont au moins 2 font partie du Conseil de Facult )

Association pour le maintien... (= association culturelle de l'IPT): 1  tudiant

Dans ces diff rentes instances, les  tudiants d l gu s ont chacun une **voix d lib rative**. L'engagement des  tudiants, pour une ann e, exige s rieux et disponibilit .

Modalit s d' lection des d l gu s  tudiants (cf *R glement int rieur* de la Facult ) :

TITRE IV. DE L'ASSEMBL E G N RALE DES  TUDIANTS

1. Elle est compos e de tous les  tudiants inscrits   la Facult . Seuls les  tudiants suivant un cursus dipl mant ont voix d lib rative et sont  ligibles.

2. Convoqu e en d but d'ann e par le Doyen par voie d'affichage et pr sid e par lui, **elle  lit**, pour une dur e d'un an renouvelable, les quatre d l gu s  tudiants au Conseil de Facult , **ainsi qu'un suppl ant. Elle propose au Conseil de Facult  les noms des  tudiants candidats au Bureau et aux commissions techniques du Conseil de Facult , ainsi que ceux des candidats au Conseil de l'I.P.T. Dans chacune de ces instances, l'un au moins des  tudiants doit  tre membre du Conseil de Facult .**

L'élection des délégués étudiants a lieu comme suit : le jour de la rentrée, il est fait appel de candidatures; celles-ci sont recevables pendant huit jours pleins, puis sont affichées pendant le même laps de temps.

Si le nombre de candidatures est inférieur à quatre, le Doyen fait à nouveau appel de candidatures pendant une semaine; si le nombre de celles-ci reste inchangé, l'élection a quand même lieu avec une présence étudiante réduite au Conseil de Faculté, de ce fait non paritaire.

A une date fixée au terme de la semaine d'affichage des candidatures, et au plus tard deux semaines avant le premier Conseil de Faculté de l'année universitaire, les élections ont lieu à la majorité simple. Aucun quorum n'est nécessaire.

3. Une assemblée générale peut être convoquée à la demande du Doyen ou de la délégation complète des étudiants au Conseil de Faculté. Elle fonctionne comme instance de consultation, d'information et de propositions.

Dates 2011-2012

Collège des enseignants : 12 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 2011; 16 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 14 mai, 29 mai 2012.

Conseils de Faculté: 7 novembre 2011, 6 février, 2 avril, 14 mai 2011 (14h-16h)

Conseils IPT: dates à préciser (septembre 2011 (à Montpellier), novembre 2010 (à Paris), avril (à Montpellier), juin à (à Paris)).

Assemblée générale de l'IPT: dates à préciser (juin (à Paris)).

L'A.E.I

Association des Étudiants de l'Institut protestant de théologie - Faculté de Paris

L'A.E.I veut être un lieu de **rencontre** et d'**échanges** entre tous les étudiants de la Faculté.

Elle organise ainsi tout au long de l'année des soirées, des cultes, des repas etc.

Elle met à disposition de ses membres des **ordinateurs** avec accès **internet** (salle informatique étudiants).

Elle permet l'acquisition de **livres** avec remise, en organisant même un point de vente hebdomadaire dans la salle-foyer des étudiants.

Cotisation: 10 € pour l'année

BOURSES D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Responsable: N. STRICKER

Tout candidat à une bourse est prié de se faire connaître à Nicola Stricker, pour instruction du dossier et avis du Collège des enseignants. L'obtention d'une bourse à l'étranger n'est jamais automatique.

I – Accords de l'IPT avec des Facultés de théologie protestante étrangères

1. ALLEMAGNE:

- **Heidelberg:** Faculté de théologie de l'Université

Conditions à remplir : bonne pratique de l'allemand ; niveau Licence ou Maîtrise.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avec lettre de motivation et l'avis du doyen de la Faculté au doyen de la Faculté de Montpellier avant le 1er avril de l'année du départ.

A Heidelberg : un projet d'études doit être négocié d'avance avec l'Université. La bourse couvre logement (en cité universitaire, démarches à faire) et frais de scolarité.

- **Wuppertal:** Kirchliche Hochschule

Conditions à remplir : bonne pratique de l'allemand ; niveau Licence ou Maîtrise.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avec lettre de motivation et l'avis du doyen de la Faculté (Paris).

A Wuppertal : La bourse couvre logement (en cité universitaire, démarches à faire) et frais de scolarité.

2. ETATS UNIS

- **Richmond:** Union Theological Seminary (Virginie)

Bourse accordée en principe tous les deux ans.

Conditions à remplir : bonne pratique de l'anglais exigée, niveau Licence ou Maîtrise.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre, avec l'avis du doyen de la Faculté au doyen de la Faculté de Montpellier, avant le 30 novembre de l'année qui précède le départ. Le dossier comprendra un CV, une lettre de motivation et deux recommandations écrites de professeurs.

A Richmond : la bourse couvre le logement prévu par la Faculté, les frais de scolarité, des tickets de restaurant universitaire et un peu d'argent de poche.

- **Louisville:** Presbyterian Theological Seminary (Kentucky)

Bourse accordée en principe tous les deux ans.

Conditions à remplir : bonne pratique de l'anglais exigée ; niveau Licence ou Maîtrise.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre, avec avis du doyen, au doyen de la Faculté de Montpellier avant le 30 novembre de l'année qui précède le départ. Le dossier comprendra un CV, une lettre de motivation et deux recommandations écrites de professeurs.

A Louisville : la bourse couvre les frais de logement et de scolarité, restaurant universitaire et un peu d'argent de poche.

3. CANADA (Québec)

- **Sherbrooke**

Se renseigner auprès du doyen de la Faculté de Montpellier.

II Autres possibilités

1. SUISSE ROMANDE

Genève et Lausanne

Conditions à remplir : la Licence de l'IPT est souhaitable, mais pas obligatoire ; il faut par contre être titulaire d'un baccalauréat français, les équivalences ne suffisant pas.

Démarches à effectuer : candidature à transmettre avant le 1er janvier au doyen de la Faculté concernée, avec l'avis du doyen de la Faculté d'origine. Dans le cas de Genève, le doyen de la Faculté transmettra la demande au Comité genevois des bourses, ou en communiquera les coordonnées directement au candidat.

2. DEFAP et CÉVAA: ÉCHANGES NORD-SUD

Dans le cadre d'un programme d'échanges inter-universitaires entre diverses Facultés de théologie, le DÉFAP et la CÉVAA peuvent servir d'intermédiaires pour envoyer des étudiants de niveau Licence, par exemple en Argentine, au Nicaragua, au Cameroun, en République du Congo, à Madagascar, en Italie, dans le Pacifique.

Pour s'informer sur les conditions d'application de ces divers programmes, le DÉFAP édite une brochure annuelle : se renseigner auprès du Service des Bourses du DÉFAP, 102 boulevard Arago, 75014 Paris ou à la CÉVAA, 13 rue Louis Perrier, 34000 Montpellier.

Le dossier de candidature doit être déposé plus d'un an avant la date du départ envisagé. Cette année peut être intégrée, sous certaines conditions, dans le cursus régulier ; se renseigner auprès des doyens.

N. B. : *Il faut commencer à se renseigner sur les possibilités de bourses environ 18 mois avant le départ prévu.*

INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE - FACULTÉ DE PARIS
83, bd Arago - 75014 PARIS - tél 01 43 31 61 64
www.iptheologie.fr - secretariat@iptheologie.fr